



Denges, le 28 mars 2019

Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de l'Abbaye des Fusiliers de Denges Dimanche 10 mars 2019, à 14h00, à la salle des Jardins, Denges

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2018
3. Rapports
 - a) De l'Abbé-Président
 - b) Du Lieutenant d'Abbé
 - c) Du Trésorier
 - d) De la Commission de gestion
4. Approbation des rapports selon chiffre 3)
5. Nomination de la commission de gestion
6. Admissions, démissions
7. Nomination des membres honoraires
8. Fixation de la cotisation
9. Présentation de la fête 2019
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

C'est à 14h03 que l'Abbé-Président Grégoire Galland ouvre l'assemblée générale ordinaire, Abbé qui salue particulièrement ses homologues de l'Abbaye d'Echandens, Jacques Perrinjaquet, de Lonay, Luc Giezendanner ainsi que l'artilleur donneur (sic) de l'Abbaye d'Echandens, Jacques Martin.

La liste de présence circule sur les tables ; total des membres présents : 45.
Membres excusés selon la liste : 38.

En l'absence du Greffier, participant au Marathon de l'Engadine, le PV est tenu par le Lieutenant d'Abbé, Vincent Ackermann.

Les scrutateurs du jour sont MM. Christian Rossier et Jean-Marc Decrauzat.

Une minute de silence est observée en mémoire de MM. Jacques Paquier et Mario Paquier, membres décédés depuis la dernière assemblée générale annuelle.

2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2018

Le PV étant publié dans le site internet de l'Abbaye et quelques exemplaires ayant été disposés sur les tables, l'Abbé-président demande à l'Assemblée si cette dernière en demande la lecture. Aucun membre demande la lecture du PV 2018.

Le Procès-Verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

3. Rapports

a) De l'Abbé-Président

Grégoire Galland énumère les différentes représentations et activités effectuées par le Conseil depuis la dernière Assemblée Générale :

- Fête des Abbayes d'Echandens, Romanel, Crissier, Lonay, Bussigny, Saint-Sulpice ;
- Assemblée générale de la FAV à Ballens ;
- Participation à la soirée du chœur-mixte ;
- Organisation du loto des USL.

b) Du Lieutenant d'Abbé

Etant donné que Vincent tient le PV de cette assemblée, Alexandre Henchoz énumère les différents résultats obtenus aux tirs auxquels l'Abbaye a participé en 2018 :

Tir de l'Amitié – stand d'Echandens

- Classement de la cible groupe : 21^{ème} sur 41 ;
- Classement de la cible Amitié : Jean-Charles Mignot se classe 38^{ème} sur 205.

Grand Tir des Abbayes Vaudoises, Montricher le 14 juillet

- Classement de la cible groupe : 60^{ème} sur 90.

Tir du Giron de la Venoge 2018 à Echandens, organisé par nos amis de Lonay

- Classement par groupe : on n'a pas vraiment brillé...
- Individuellement : Jean-Charles Mignot 1^{er} avec 867 points.

Pour 2019 :

- Le tir de l'Amitié se tiendra le mercredi 1^{er} mai et le samedi 4 mai. Pour tout renseignement et inscription, le membre intéressé est prié de s'adresser au Lieutenant d'Abbé, Vincent Ackermann ;
- Le tir de notre fête triennale ;
- Le Conseil participera au tir du Giron de la Venoge.

Alexandre Henchoz remercie l'initiative de Roger Reymond d'offrir un nouveau challenge et présente le règlement de ce dernier, portant le nom de son donateur. Ce Challenge pourra être remporté pour la première fois lors de notre fête de cet été.

Règlement du Challenge Roger Reymond

1. Condition de participation
Être membre de l'Abbaye des Fusiliers de Denges.
2. Arme
D'ordonnance uniquement.
3. Attribution
Ce challenge est attribué, jusqu'à la fête suivante, à l'addition du meilleur coup de la cible Société et du meilleur coup de la cible Dengereuse. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups suivants de la cible Dengereuse.
4. Bonification
Aucune.

5. Attribution définitive
Le tireur qui l'a gagné deux fois en cinq fêtes.
6. Close restrictive
Le challenge ne sera pas attribué à un roi de la fête.
Le challenge ne sera pas attribué au vainqueur du challenge Baltisberger.
7. Gravage
Le tireur qui gagne le challenge a la charge de le faire graver comme suit :
NOM – PRENOM – ANNEE

c) Du Trésorier

Le Trésorier Jean-Charles Mignot revient en détail sur les comptes 2018, qui s'avère être une année « normale », sans manifestation.
Les comptes sont disposés sur les tables.

EXPLOITATION 2018

Produits		Charges	
Cotisations	5'380.00	Achat vin/minérales	0.00
Dons	315.00	Dotation Conseil	1'500.00
Vente	511.80	Inscription tirs extérieurs	1'106.00
Produits divers	1'290.00	Cotisations / représentation	225.00
Fête 2019	1'680.00	Frais de port	127.50
		Fête 2019	918.30
		Frais divers	1'642.60
		Frais bancaires/postaux	121.05
		Résultat 2018	3'536.35
Total	9'176.80	Total	9'176.80

BILAN 2018

Actifs		Passifs	
Caisse	1'248.90	Passif transitoire	100.00
Poste	1'057.94	Fond social	31'730.00
Banque	68'120.40	Fond de réserve	40'000.00
Débiteur (prêt à Assoc. Stand tir)	12'000.00	Fond de Fête 17	7'060.89
		Résultat 18	3'536.35
		Fond de Fête 19	10'597.24
Total	82'427.24	Total	82'427.24

Jean-Charles précise que le prêt à l'association du Stand de Tir pour les nouvelles cibles et le monitoring est rétribué à 0.75%. Colin Ducommun demande si le prêt sera remboursé. Luc Giezendanner lui répond qu'il sera remboursé au plus tard en 2021.

d) De la Commission de Gestion

Rodrigue Oliveira étant absent, David German prend la parole et procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière s'était réunie le 21 février 2019 au domicile du Trésorier, Jean-Charles Mignot. Christian Rossier n'a pas pu être présent.

La Commission était composée de Rodrigue Oliveira, David German et Yves Zahner. Elle a constaté l'exactitude des comptes et demande de les accepter, ainsi que le bilan. La Commission demande la décharge des comptes 2018 à l'Assemblée.

4. Approbation des rapports selon 3)

Les différents rapports sont acceptés ; la Commission de Gestion et le Trésorier sont déchargés des comptes 2018. Les comptes approuvés à l'unanimité.

5. Nomination à la Commission de gestion

Rodrigue Oliveira se retire. Eladio German est élu par l'Assemblée pour compléter la Commission. Cette dernière est désormais formée de David German (rapporteur), Christian Rossier, Yves Zahner et Eladio German, ce dernier est suppléant.

6. Admissions et démissions

Ont fait part de leur démission Pierre-Olivier Pellissier, Benoît Decrauzat, Gilbert Davet, Frédéric Paquier, Gilbert Cailler et Serge Despont.
Aucune admission n'a été demandée lors de cette assemblée.

L'Abbé-Président rappelle que le membre le plus âgé de l'Abbaye est Willy Visinand, né en 1925 et entré dans la société en 1979. Les membres ayant le plus d'années de sociétariat, étant entrés en 1947, sont Jean-Paul Paquier et Roger Reymond, ce dernier étant présent à l'assemblée de ce jour.

7. Nomination des membres honoraires

Deviennent membres honoraires Serge Berthold, Jean-François Blanc, Gérald Dajoz. Oublié d'être cité l'an passé, Jacques Martin l'est depuis 2018. L'Abbé s'excuse auprès de Jacques pour cet oubli.

8. Fixation de la cotisation

La part sociale est maintenue à CHF 100.00 sur proposition du Conseil. Les cotisations de CHF 60.00 pour le membre actif et CHF 30.00 pour le membre honoraire sont également maintenus sur proposition du Conseil.

9. Présentation de la fête 2019

Jean-Charles présente les comptes et annonce que la Commission Sponsoring est à la recherche de sponsors pour figurer dans le livret de fête et/ou sur un photowall. L'Abbé annonce que le Conseil est en contact avec la Municipalité concernant les aides allouées pour notre fête triennale de cet été.

Budget Abbaye Denges 2019				
	Charges		Produits	
Infrastructures	CHF	31 130.00	CHF	11 600.00
Tirs	CHF	12 340.00	CHF	18 181.00
Animation	CHF	8 600.00	CHF	1 500.00
Subsistance	CHF	18 350.00	CHF	12 900.00
Charges diverses	CHF	4 580.00		
Produits divers			CHF	16 300.00
Total des charges	CHF	75 000.00		
Total des produits			CHF	60 481.00
A charge du fonds de fête			CHF	14 519.00
Pour information, fonds de fête au 31.12.2018				
CH 10'597.24				

10. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition écrite n'est parvenue au Conseil.

Gérard Borboën propose qu'un bulletin de versement pour les membres honoraires soit joint à la convocation pour l'AG. Il propose également qu'un bulletin de versement soit joint à la convocation pour la fête de cet été afin de faciliter les donations. Ces deux demandes seront exécutées.

Bertrand Seydoux demande le prix de la carte de fête 2019. L'abbé lui répond que le prix de CHF 120.00 est maintenu par rapport à la dernière fête.

L'Abbé rappelle que la fête de cet été sera traditionnelle. Le thème de la décoration de la cantine et du cortège des enfants sera les Jeux Olympiques.

Luc Giezendanner rappelle que le 19 mai, nous devons nous prononcer sur un référendum sur les armes. Il rappelle quelques points et précise que la survie des Abbayes est en jeu.

Jacques Perrinjaquet, Abbé-Président d'Echandens, interpelle l'Abbé Grégoire pour inviter notre société au traditionnel apéritif au château d'Echandens le lundi de notre fête.

Jean-Charles Mignot annonce que le Conseil étudie la mise sur pied éventuelle d'un loto organisé uniquement par l'Abbaye. Il annonce aussi que la carte de fête contiendra des bons pour des bières.

Christian Rossier demande le nombre actuel de membres après le tsunami de démissions de cette année. Vincent Ackermann répond environ 145.

Plus personne ne désirant prendre la parole, l'assemblée est levée à 14h31, le vin étant servi dans la foulée.

Le Greffier éphémère : Vincent Ackermann

Ce PV est rédigé et publié sous réserve de son approbation définitive, à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale ordinaire, en 2020.